

LES ÉRABLIÈRES AURAIENT UN BON POTENTIEL DE SÉQUESTRATION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Par Jean-Sébastien Malo, ing. F, Ressources forestières biotiques

C'est en février 2014 qu'une étude réalisée par la firme *Ressources forestières biotiques*, commandée par la *Fédération régionale de l'UPA*, confirme un bilan relativement positif de l'état de santé des érablières de Lanaudière. Bien que le potentiel de lutte aux gaz à effet de serre par le chaulage semble très prometteur, il demeure limité aux rares érablières aptes à répondre significativement au traitement. En plus d'établir le bilan de santé des érablières sous production afin de caractériser leurs besoins en chaulage, le but de l'étude était de mesurer l'effet potentiel du chaulage en termes de séquestration du carbone atmosphérique. Les résultats de l'échantillonnage effectué dans le cadre de ce projet, indiquent que les besoins en chaulage (épandage de chaux) des érablières de Lanaudière sont plutôt faibles. Dans certains cas par contre, il arrive que les érablières présentent des carences nutritives dans le sol qui pourraient se corriger par le chaulage. Selon nos estimations, le potentiel de gain de croissance attendu suite au chaulage pourrait permettre la séquestration d'environ 12 tonnes additionnelles de carbone atmosphérique (CO₂) par hectare annuellement. Il s'agirait d'un gain moyen de 5% par année pendant au moins 15 ans.

Les résultats ont été obtenus en utilisant la démarche diagnostique développée par le Centre Acer et adaptée à cette étude. Les inventaires forestiers avec échantillonnage de sol qui supportent ces résultats ont été réalisés au cours de l'été 2013 chez 15% des entreprises membres du syndicat acéricole local. D'après les seuils établis selon cette méthode d'évaluation du bilan de santé des érablières, les résultats indiquent un bilan de santé considéré « bon » pour plus de la moitié des érablières évoluant sur les sols les plus communs de cette région. Autrement, ce bilan est considéré « moyen ». Les cas plus graves de dépérissement d'érablières avec envahissement par le hêtre semblent souvent isolés, peu fréquents et localisés dans le contrefort laurentien où moins de producteurs exploitent la ressource acéricole.



Jean-Sébastien Malo, ing.f. lors de l'inventaire forestier de 2013



*Une érablière « exceptionnelle » et vigoureuse
du secteur de St-Esprit dans Lanaudière*

Les relevés et analyses réalisées par un agronome et un ingénieur forestier démontrent que les sols des érablières de Lanaudière sont généralement fertiles, leur chaulage ne s'avérant requis que dans certains cas très spécifiques. Les principaux problèmes de santé rencontrés qui menacent la stabilité des érablières à long terme sont donc davantage liés à des pratiques d'aménagement forestier inadéquates (monoculture de l'érable, éclaircies insuffisantes, débroussaillage excessif, etc.) qu'à des sols acides à contrôler par le chaulage. La plupart de ces problèmes se corrigent par des pratiques sylvicoles mieux adaptées aux peuplements d'érables en production acéricole.

Les études de la Direction de la recherche forestière du MRN ont démontré que le chaulage peut renverser l'effet des précipitations acides causant le dépérissement des érablières pour au moins 15 ans après l'application.

La nutrition du sol par chaulage permettrait de diminuer la mortalité et augmenter la vigueur de l'érablière. De plus, l'intervention favoriserait le développement de la régénération d'érables à sucre autrement envahie par le hêtre. Finalement, l'effet fertilisant de ce traitement sylvicole permettrait d'augmenter la croissance des érables d'environ 70% après 15 ans. C'est précisément grâce à cette augmentation de croissance que l'érablière transformera plus de carbone atmosphérique (gaz à effet de serre) en tissus ligneux.

Il convient de rappeler que le chaulage des érablières n'est efficace que sous certaines conditions (bon drainage, peuplement préalablement éclairci, etc.). Pour valider la nécessité d'appliquer ce traitement, l'ingénieur forestier doit préparer un diagnostic forestier basé sur une étude de l'état de santé du peuplement et d'une analyse de sol appropriée. L'agronome et l'ingénieur forestier peuvent déterminer le type et la quantité de produits chaulant ou de fertilisants à appliquer dans une érablière.

Ce projet a été réalisé en vertu du programme Prime-Vert, sous-volet 8.4, et bénéficie d'une aide financière provenant du Fonds vert du gouvernement du Québec et administrée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

